



 Rue du Cambout de Coislin  
 57160 MOULINS-LES-METZ  
 Sortie 30a depuis Metz  
 Sortie 30 depuis Nancy

## FICHE DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE



Aire de 4 hectares – créée en 2022 – entrée du site sous vidéosurveillance



50 à 200 caravanes



3 points d'alimentation électrique (10 prises 63A et 36 prises 16A)

2 points d'eau potable : 2 bornes à incendie

4 cuves à effluents (toilettes)



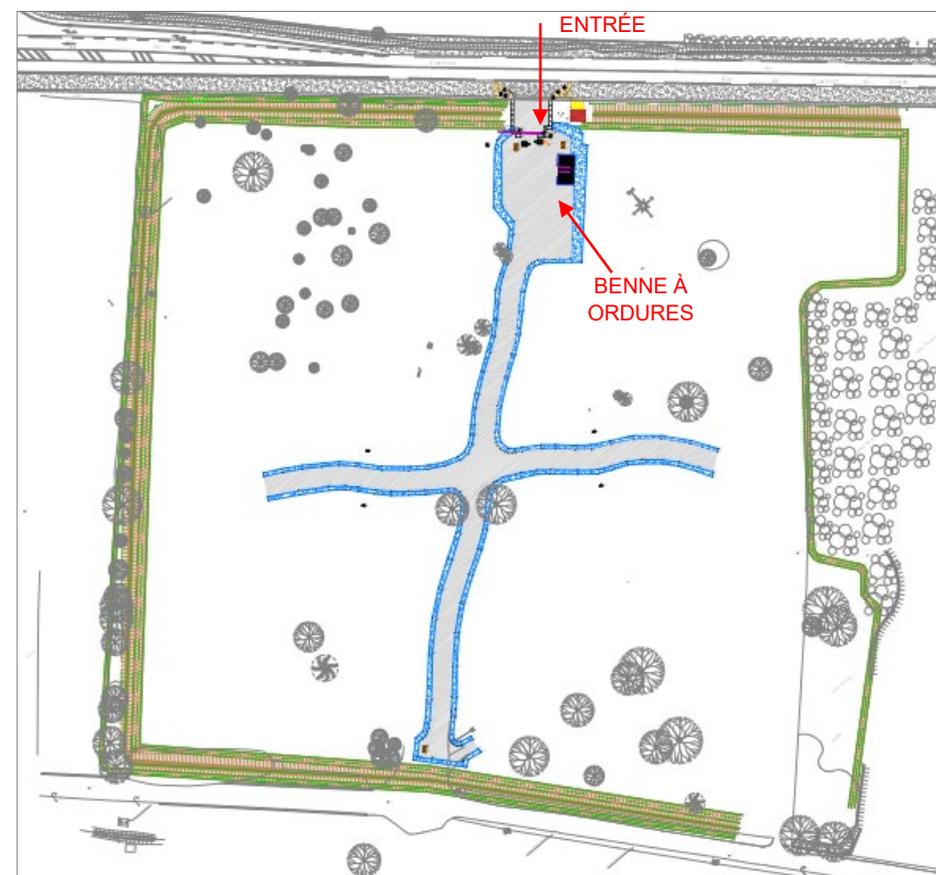
Déchets ménagers collectés en benne de 15m<sup>3</sup>, à l'intérieur de l'aire

Autres déchets à déposer en déchetterie

### TARIFS DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE

Nombre de caravanes double-essieu	Tarifs hebdomadaire	Dépôt de garantie
< 30	750 €	750 €
31 à 50	1 000 €	1 000 €
51 à 75	1 500 €	1 500 €
76 à 100	2 000 €	2 000 €
101 à 125	2 500 €	2 500 €
126 à 150	3 000 €	3 000 €
151 à 200	3 500 €	3 500 €

### PLAN DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE



Pour préparer votre arrivée, merci de contacter Saint Nabor Services au **06 83 14 63 91**

## ÉQUIPEMENTS DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE

Environnement de l'aire de grand passage



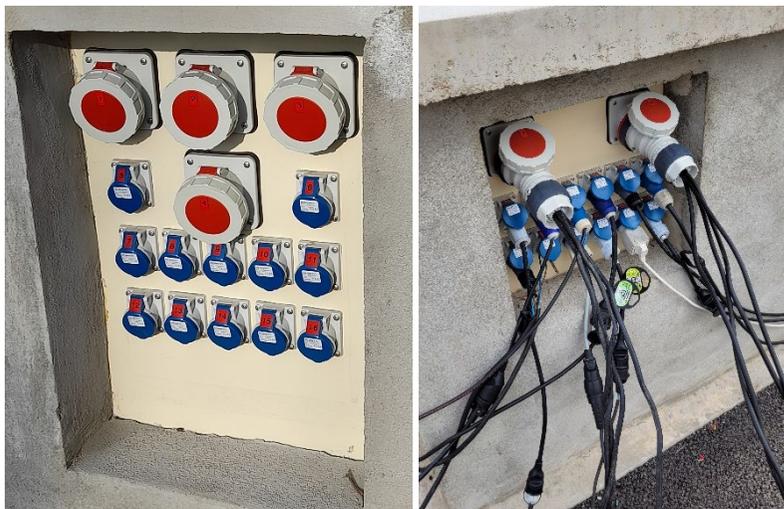
Adaptateurs prises rouges (63A)



Borne à incendie (x2)



Coffrets électriques avec prises (x3)



Cuves à effluents (toilettes)



Prise rouge  
(63A)



## INFOS PRATIQUES – FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE

### ENTRÉE

Prévenir de son arrivée 15 jours minimum à l'avance à l'Eurométropole  
Les groupes de moins de 50 caravanes seront dirigés vers les aires permanentes d'accueil  
L'ouverture du site se fait uniquement en présence du gestionnaire après règlement du droit de séjour et de la caution (*voir tarifs*)

### INSTALLATION

Le groupe est représenté par une personne unique  
L'installation est autorisée après : signature du règlement intérieur, versement du droit de séjour et réalisation d'un état des lieux  
En cas d'urgence, une astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7  
L'Eurométropole de Metz ne se tient pas responsable des incidents et dommages survenus durant le séjour  
Le responsable de groupe s'engage à signaler au gestionnaire tout problème technique pouvant atteindre à la sécurité du site et des occupants



Stationnement respectueux des riverains et de l'ordre public



Respect des règles de sécurité pour une intervention des services et des secours facilitée



Feu sol interdit, barbecue toléré



Chiens tenus en laisse



Dépôts sauvages interdits



Détérioration des végétaux interdite

### DÉPART

État des lieux de sortie avec le gestionnaire  
Vérification du terrain et restitution de la caution si aucune dégradation n'est constatée  
Après le départ du groupe, l'aire reste fermée le temps nécessaire à l'entretien et remise en état du terrain

### SANCTIONS

En cas de non-respect du règlement intérieur, l'occupant sera mis en demeure par Metz Métropole de se conformer aux obligations  
Une sanction de 20 € par jour sera mise en place pour régulation suite à la mise en demeure  
En cas de non prise en compte de la mise en demeure, l'occupant risque l'expulsion définitive du terrain  
Des branchements non-conformes aux installations électriques entraîneront une expulsion de l'aire  
La caution sera retenue si des dégradations sont constatées durant le séjour  
Si la caution ne suffit pas à couvrir les dégâts, des poursuites seront engagées  
Toute violence ou menaces pourra entraîner l'expulsion immédiate des personnes concernées